

gouvernement provincial les reprend de l'autre en réduisant son supplément à la pension de vieillesse. Si nous voulons améliorer le sort des petits salariés au Canada, le régime d'assurance frais médicaux devra entrer en vigueur bien avant le 1^{er} juillet 1968. Si le ministre des Finances pouvait alléguer l'an dernier—mais, à mon avis, ce prétexte n'était pas valable—la menace d'inflation pour retarder l'adoption du régime d'assurance frais médicaux, cette menace est maintenant disparue; il n'y a plus aucune raison valable. Aux termes de la loi, le gouvernement est autorisé à établir le régime d'assurance frais médicaux d'ici le 1^{er} juillet cette année ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 1968.

Le cinquième objectif est une meilleure répartition des richesses que nous produisons. Notre second siècle d'existence devrait se caractériser par l'offre de chances égales à tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Il ne suffit pas de relever le revenu des individus. Il faut aussi relever la qualité des services sociaux en améliorant les écoles, les hôpitaux, les maisons et les installations récréatives. Il faut que l'air soit pur et l'eau potable.

Je suppose qu'aucune question n'importe davantage aujourd'hui aux Canadiens que celle du logement. Elle a atteint les proportions d'une crise nationale. Selon le Conseil économique du Canada, il va nous falloir construire 170,000 nouvelles habitations par année seulement pour maintenir nos positions actuelles. Cela ne réduira pas le nombre de familles qui vivent dans des logements délabrés, soit un million et demi, ni la proportion des maisons dont les installations hygiéniques sont rudimentaires, soit 20 p. 100. Il faudrait construire au moins 250,000 maisons par année pour satisfaire aux demandes annuelles et réduire le nombre de logements dont les installations laissent à désirer. L'autre jour, le ministre nous a dit qu'on entreprendrait la construction de 150,000 à 155,000 habitations tout au plus cette année. Non seulement il nous faut des maisons, mais il nous les faut à un prix abordable pour des gens à revenus modestes ou faibles. (*Applaudissements*) Certains de mes collègues fourniront plus de détails à ce sujet au cours de ce débat.

Notre sixième but est de renforcer le contrôle national sur l'économie canadienne. Personne ne nie les avantages des investissements étrangers au Canada; ils ont permis un afflux de talents dans les secteurs de la technologie et de la direction. Néanmoins, 67 p. 100 environ des principaux secteurs de notre économie relèvent aujourd'hui de portefeuille-

listes étrangers. Notre situation est aujourd'hui telle que les décisions concernant notre vie quotidienne et notre expansion économique sont prises par des placeurs de fonds résidant hors du Canada. Comme d'habitude, le gouvernement souffle le chaud et puis le froid. Le président du Conseil privé (M. Gordon) parcourt le pays en faisant des discours où il mentionne le danger des investissements étrangers. Le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), dans sa tournée à lui, déclare que ces investissements sont souhaitables et qu'il nous en faut davantage. Il peut être extrêmement avantageux, du point de vue politique, de vouloir contenter tout le monde et son père, mais sans doute est-il temps de connaître les intentions du gouvernement au sujet du renforcement du contrôle étranger sur notre économie.

Un groupe spécial dirigé par le président du Conseil privé, dit le gouvernement, sera chargé de préparer un Livre blanc. Le président du Conseil privé avait, par un gouvernement libéral précédent, été nommé président de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. A ce propos, il avait présenté un rapport complet. Il a aussi écrit un livre intitulé: «*Whither Canada*». Il est censé faire autorité. A quoi bon une autre étude et un autre Livre blanc? Le gouvernement n'a-t-il pas de politique? Il prétendait en avoir une au cours des campagnes électorales de 1962, 1963 et 1965. Nous en sommes à la croisée des chemins au Canada. Nous en sommes rendus au point où nous perdons le pouvoir de prendre des décisions en ce qui concerne le bien-être futur des Canadiens et le développement du pays. Nous en sommes au point où les intérêts et les dividendes sur les investissements passés touchent notre balance des paiements. Les bénéfices non répartis font augmenter à vue d'œil le montant de notre dette. A l'aube de notre deuxième siècle, nous devons nous demander à qui appartiendra le Canada en l'an 2067 et quelle part du Canada posséderont, contrôleront et dirigeront nos enfants et nos petits-enfants?

Au Canada, ce n'est pas le gouvernement ni le Parlement qui décident du développement, de la stagnation ou de l'expansion de notre économie mais des sociétés étrangères en dehors de nos frontières. Il va de soi que les décisions économiques influent quelque peu sur les décisions politiques. La timidité que montre le gouvernement dans sa politique étrangère témoigne visiblement du contrôle économique qu'exercent déjà les États-Unis sur notre pays.